

REGLEMENT DU PRIX DE LA FEMME D'AFFAIRES CCIFU 2019

Le présent règlement expose les modalités d'organisation et les règles de participation au Prix Створено жінками (*Créé par les femmes*) - Prix de la Femme d'affaires, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie franco-ukrainienne (CCIFU).

I. OBJECTIFS DU PRIX

Le Prix Створено жінками de la CCIFU a pour objectif de récompenser une femme entrepreneur et de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Ukraine.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

1. Etre une femme
2. Etre la fondatrice de l'entreprise
3. Le dossier des candidates doit comprendre :
 - Le formulaire d'inscription complété dans son intégralité
 - Les documents indiqués dans le formulaire
4. Soumettre avec le dossier un film ou une animation de 30 secondes à 2 minutes maximum qui présente l'entreprise et le projet

III. LES CRITERES D'EVALUATION DU PROJET

1. L'originalité et la raison d'être du projet
2. La qualité du dossier (réflexion stratégique, Business Plan)
3. Qualité de la soutenance lors de la phase #2 (le cas échéant)

Nota Bene : les nominées finalistes seront invitées à faire une présentation de leur projet (30 minutes) devant le jury et à répondre à leurs questions.

IV. LA CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être envoyés à l'adresse indiquée dans le formulaire woman@ccifu.com.ua, **avant le 7 février 2020 à 23h59**. Les candidatures reçues après cette date limite ne seront plus prises en compte par le jury pour le concours.

V. LES CANDIDATES S'ENGAGENT :

- A répondre aux questions éventuelles du chargé de projet du Prix avant la date limite inscrite dans le dossier de candidature
- A joindre à la candidature tous documents et réalisations justifiant la participation
- A fournir lors du dépôt du dossier une animation de 30 secondes qui sera présentée pendant la soirée de remise du prix, uniquement dans la situation où le dossier sera gagnant.
- A être présente lors de la cérémonie de remise du prix (18 mars 2020), uniquement dans la situation où le dossier serait gagnant

VI. LA SELECTION DE LA GAGNANTE

Les dossiers de candidature seront examinés en 2 phases.

A compter de la clôture des inscriptions le 7 février 2020 à 23h59, les dossiers seront examinés par un jury professionnel qui sélectionnera les 5 candidates finalistes (5 meilleurs dossiers selon les critères de sélection mentionnés au point III). Le jury se réserve le droit de modifier le nombre de finalistes.

Les finalistes seront conviées à un entretien oral devant le jury au mois de février 2020, et ce avant le 11 mars 2020 absolument. A l'issue de cette seconde phase de sélection, le jury désignera la candidate gagnante au plus tard avant le 17 mars 2020.

VII. LE JURY

La composition du jury du Prix de la femme d'affaires est :

Etienne de PONCINS

Président d'honneur du jury
Ambassadeur de France en Ukraine

Maryna BARDINA

Députée à la Verkhovna Rada
Responsable de la sous-commission en charge
de l'égalité hommes/femmes

Tatiana CHEVROLET

Présidente du jury
L'OCCITANE

Iryna MARKINA

DANONE

Maud JOSEPH

Directrice CCIFU

Sonia Zabouga

Rédactrice en chef d'ELLE

Irina MERLITSA

Membre CCIFU

Larysa BONDARIEVA

CREDIT AGRICOLE BANK

Tatiana POPOVA

Arena Media Expert

Grégoire DATTEE

MAZARS

Ruslana BESSARAB

PAUL

VIII. LES RECOMPENSES

A l'issue du concours, la gagnante recevra :

- Le prix lors de la soirée de gala en présence des partenaires
- 100 000 UAH
- Un séjour de 5 jours à Paris avec des rencontres au siège des entreprises partenaires du Prix, incluant vols A/R et l'hébergement pour 1 personne
- Un suivi du projet par les entreprises partenaires du Prix pour 1 an
- L'adhésion à la CCIFU offerte pendant 1 an

IX. RÈGLES GÉNÉRALES

1. Le dossier de candidature devra être rédigé en français, ukrainien, russe ou anglais.
2. Le jury se réserve le droit de demander plus d'informations aux candidates. Cependant, ces détails seront demandés au cas par cas.
3. Les participantes finalistes ne peuvent pas se retirer de la compétition.
4. La participation au concours est gratuite.
5. La participation au concours ne donne pas automatiquement droit à une invitation à la cérémonie de remise du prix.

Contact : Les candidates intéressées peuvent obtenir des informations complémentaires concernant le Prix de la femme d'affaires CCIFU auprès de :

Maud Joseph mjoseph@ccifu.com.ua
Nataliia Demianchuk ndemianchuk@ccifu.com.ua